

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 31 décembre 2018

fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique interrégional des services pénitentiaires de DIJON

NOR : JUSK1835634A

Le directeur interrégional des services pénitentiaires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2018 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique interrégional, en date du 6 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
FO (3 sièges)	M. SABOURAULT Pascal M. STOLL Frédéric M. THABUSSOT Stéphane	Mme PIERSON GIROT Patricia Mme HOUVENAGEL Laëtitia M. STOLL Philippe
UNSa Justice (2sièges)	M. CORDELETTE Thierry M. ANASSE Angui	Mme FOURNIER Aline M. MARTY Pierre
CGT (1 siège)	M DROUOT Thierry	Mme VALNET Pauline

Article 2

Le Directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 31 décembre 2018

Le Directeur interrégional
Pascal VION